

# FUCRC ÉTAPE 3

Séance d'information

Présenté par Olivier Moroni

Le 28 octobre 2020

# Ordre du jour

- Présentation générale du Fonds pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC)
- Informations sur l'étape 3
- Dépenses admissibles
- Présenter une demande
- Questions



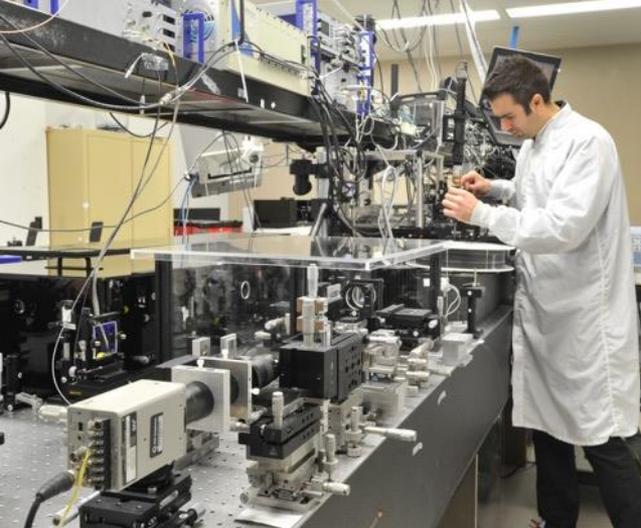
## Présentation du FUCRC

- Budget total de 450M\$
- Deux objectifs principaux:
  - fournir un soutien salarial aux universités et aux établissements de recherche en santé;
  - fournir un soutien pour les coûts supplémentaires extraordinaires associés au maintien d'engagements essentiels en recherche pendant la pandémie de COVID-19 et à la reprise à plein régime des activités de recherche.



## Présentation du FUCRC

- Le FUCRC est divisé en 4 étapes:
  - Les étapes 1,2 et 4 servent à fournir un soutien salarial normalement payé à partir fonds qui proviennent de source non-gouvernementale. Cette étape a été gérée centralement par les services des finances de l'Université et des centres affiliés. Les versements seront réalisés d'ici la fin de l'année;
  - L'étape 3 sert à fournir un soutien pour les coûts supplémentaires extraordinaires associés au maintien et à la reprise des activités de recherche.

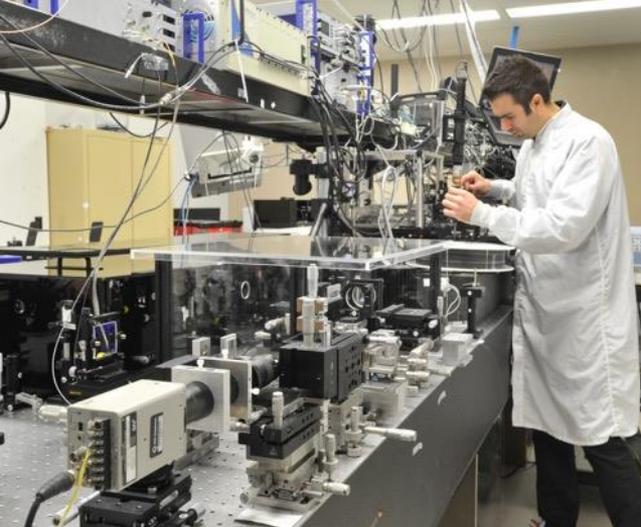


## Étape 3

### Informations générales

- Cette étape est dotée d'un budget de 125M\$.
- L'Université Laval a un montant théorique disponible de 6 484 428 \$ pour l'ensemble du campus et de ses centres affiliés.
- Le FUCRC remboursera 75% des dépenses admissibles au programme.
- Les dépenses admissibles doivent avoir été engagées entre le 15 mars et le 15 novembre 2020.





# Dépenses admissibles

## Principes de base

Pour être admissible à l'étape 3, il doit s'agir de:

- coûts additionnels imprévus qui n'auraient pas été engagés s'il n'y avait pas eu de pandémie de COVID-19 et qui ne peuvent être couverts par des sources de financement existantes;
- coûts directs associés au **maintien** et à la **reprise** des activités de recherche;
- coûts assumés par des projets de recherche.





# Dépenses admissibles

## Précisions pour les salaires

- Les salaires du personnel de recherche (étudiants, postdocs, techniciens et professionnels de recherche) ne sont pas admissibles à l'étape 3 du FUCRC dans la majorité des cas.
- Pour être admissible, un salaire doit:
  - avoir été payé dans la période entre le 30 août et le 15 novembre 2020 (et non entre le 15 mars et le 15 novembre);
  - couvrir des dépenses salariales qui n'auraient pas été couvertes si la COVID n'avait pas eu lieu.



# Dépenses admissibles

## Exemples de dépenses admissibles

- Les ordinateurs portables et autre matériel informatique, s'ils ont été nécessaires à la poursuite des travaux de recherche à distance (générer des résultats de recherche) et non pas simplement pour rédiger ou faire des recherches bibliographiques.
- Les équipements de protection individuels (EPI);
- Les coûts de rachat d'animaux ou de souches cellulaires;
- Les coûts de reprise d'une expérimentation;
- Les frais supplémentaires associés aux travaux sur le terrain (déplacement, hébergement).



## Comment présenter une demande

- Pour obtenir un financement, vous devez présenter une demande à l'interne de l'Université à l'aide d'un formulaire en ligne.
- Vous devez identifier le montant des dépenses admissibles que vous demandez pour chacun des comptes que vous détenez.
- Vous devez identifier si ce montant est associé au maintien ou à la reprise de vos activités de recherche. Pour un même compte, il peut y avoir un montant demandé pour le maintien et un autre pour la reprise des activités.
- Pour soumettre le formulaire, vous devez certifier que les dépenses réclamées sont de nature supplémentaires et exceptionnelles. Vous devez aussi conserver les justifications en cas de vérification par le programme.



## Comment présenter une demande

La date limite pour soumettre est le  
**22 novembre à 23h59.**



## Comment présenter une demande

- Page web du FUCRC à l'Université Laval:

<https://www.ulaval.ca/la-recherche/services-a-la-recherche-a-la-creation-et-a-linnovation/politiques-et-reglements/fonds-durgence-pour-la-continuite-de-la-recherche-au-canada>

- Formulaire de demande:

[https://formulaireweb.ulaval.ca/vrrci/fond\\_urgence/fr](https://formulaireweb.ulaval.ca/vrrci/fond_urgence/fr)

# Des questions?

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation